

Objet : structuration éleveurs 05 - Plan de financement modificatif

- Vu** la délibération n°8-2010 du Comité Syndical du 8 mars 2010
Vu la délibération n° 2012-01-03 du Bureau Syndical du 13 Janvier 2011,

Le Président expose :

Suite à des échanges avec les partenaires et le financeur en l'occurrence la région PACA, le projet initial a été repris pour permettre d'engager une expérimentation, et un transfert des acquis à d'autres territoires tout en restant dans des budgets mobilisables auprès des financeurs.

Les partenariats entre le SMBP, la Chambre d'Agriculture et le Cerpam seront plus fortement affichés sur cette action, et une révision des objectifs sur l'engagement sur des secteurs limités du territoire ont permis de revoir le budget global légèrement.

Le nouveau budget et plan de financement proposé est donc le suivant :

DEPENSES	MONTANT (TTC)	RECETTES	MONTANT (TTC)
■ Animation pour la constitution de la structure (20 jours : 15 CA - 5 CERPAM)	9 975 €	Région Provence Alpes Côte d'Azur – 68 %	25 954 €
■ Déclinaison et affinement du PPT par secteur (19 jours : 12.5 CA – 6.5 CERPAM)	9 643 €		
■ Montage et suivi des projets (25 jours : 15 CA – 10 CERPAM)	12 825 €	Autofinancement (Syndicat Mixte des Baronnies Provençales) – 32 %	12 164 €
■ <i>Coordination – mobilisation des élus locaux – capitalisation et formalisation - SMBP</i>	5 675 €		
TOTAL	38 118 €	TOTAL	38 118 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Valide** la modification du plan de financement susvisé
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD